

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME  
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
WILAYA D'ALGER

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION  
IMMOBILIÈRE DE DAR EL BEIDA



وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية  
ولاية الجزائر

ديوان الترقية والتسيير العقاري  
لدار البيضاء

**NIF : 000016001140661**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ**

Conformément aux dispositions des articles 65,82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Dar El Beida sis à la cité Rabia Tahar Bât M5, Bab Ezzouar, Alger, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales N° 01/SEM/DMO/DG/2026 paru sur la presse écrite et électronique, « Le jour d'Algérie » et « الايام نيوز » le 29/01/2026, « DZAIR TUBE » et « دزائر توب » le 03/06/2026 pour la sélection d'un bureau d'étude chargé de la mission suivi et contrôle des travaux de la réalisation En Tous Corps D'état (TCE) Du Projet Des 150 Logements Promotionnel Aidés (LPA) Avec commerces et Logements Promotionnels Libres y compris VRD (réseaux tertiaires) sis à la Commune de Magharia -Wilaya D'Alger

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire ci -après désigné et ce, conformément aux détails suivants :

Attributaire/ NIF	Note technique /70	Délai d'exécution	Montant de l'offre DA/TTC	Montant de l'offre DA/TTC corrigé	Critère de choix
<b>GROUPEMENT EST NIF : 1942250002211302400</b>	<b>68,50</b>	<b>18 mois</b>	<b>27 945 171,70</b>	<b>27 945 171,70</b>	<b>Offre moins disante</b>

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'OPGI DE Dar El Beida dans un délai de trois (03) jours de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou la presse pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières.

- Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du présent marché peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'office

-Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP), la presse .

-Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.